



Conseil d'Administration EPCC L'Autre Canal
Séance du 22 septembre 2026
Extrait du registre des délibérations
DELIBÉRATION N°324-2026

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle,
Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002,
Vu les statuts de L'Autre Canal du 7 décembre 2006,
Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2006 relatif à la création de l'EPCC L'Autre Canal,
Vu l'arrêté préfectoral n°2021/425 de la Préfète de la Région Grand Est portant modification des statuts de l'EPCC L'Autre Canal.

Afin de faire face aux besoins de trésorerie qui fluctuent en fonction du versement des contributions et subventions allouées à l'EPCC, il est nécessaire de prévoir annuellement le recours à une ligne de trésorerie permettant de rapidement mobiliser des fonds pour subvenir aux nécessités ponctuelles. Comme pour les années précédentes, il est proposé de fixer ce besoin de financement à hauteur de 200 000,00 euros maximum.

Les contrats de ligne de trésorerie sont des outils privilégiés de gestion des flux financiers qui permettent de faire face à des besoins passagers de liquidités ; ils sont d'une durée d'un an (12 mois) renouvelable.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver l'ouverture d'une ligne de trésorerie.
- D'autoriser en conséquence le Directeur à signer un contrat de type "Ligne de trésorerie" avec l'établissement bancaire retenu, suite à la consultation auprès de plusieurs banques, afin d'obtenir les meilleures conditions du marché financier (dans le respect des règles de mise en concurrence).

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Étaient présents ou en visioconférence pour le vote : Monsieur Bertrand MASSON, Madame Véronique ERNEST, Monsieur Hocine CHABIRA, Madame Anne-Sophie DIDELOT, Madame Martine LIZOLA, Monsieur Philippe MORENVILLIER, Madame Florence FORIN, Madame Elise SERVERIN, Madame Caroline LELOUP, Monsieur Yves COLOMBAIN, Madame Emmanuelle CUTTITTA, Madame Alice CHATARD, Monsieur Bertrand BIANCHINI.

Avaient donné procuration écrite pour le vote : à Monsieur Bertrand MASSON, Monsieur Vincent RULOT ; à Madame Martine LIZOLA, Monsieur François WERNER ; à Madame Florence FORIN, Monsieur Alexis NEVIASKI.

Fait à Nancy le 22 septembre 2026

Bertrand MASSON
Le Président

Alice CHATARD
La Secrétaire de séance